

Laissez aller votre créativité...

THIAIS FÊTE
LES MOTS

ET LA BD !



thiaisfetelesmots.com

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE CRÉATION

ARTICLE 1 • Dans le cadre du festival littéraire “*Thiais fête les mots et la bande dessinée*”, la Ville de Thiais organise un concours de création de planche de bande dessinée, pour les adolescents et les adultes, basée sur la nouvelle “*La parure*” de Guy de Maupassant.

ARTICLE 2 • Ce concours comprend 2 catégories : 1 planche ou 2 planches

ARTICLE 3 • La création, d'un format A3 ou A4, avec, collé à son dos, le bulletin d'inscription ci-dessous dûment rempli et lisiblement complété, devra être déposée à l'accueil de l'Hôtel de ville de Thiais au plus tard lundi 24 avril 2023 à 17h45. Elle pourra aussi être envoyée par courrier jusqu'au lundi 24 avril 2023, cachet de “La Poste” faisant foi, à : “Concours Festival Thiais Fête les Mots - Hôtel de ville - BP. 141 - 94321 Thiais cedex”.

ARTICLE 4 • Le règlement permet une seule inscription par catégorie (même nom, même adresse). Elle peut être individuelle ou collective.

ARTICLE 5 • Le jury du concours est composé d'un président, de professionnels de la lecture et de la communication, d'élus et de personnalités locales.

Seuls les membres officiellement désignés sont habilités à faire partie du jury. Les membres du jury ne peuvent concourir.

ARTICLE 6 • Le jury donnera une note d'ensemble. Ses décisions, prises à la majorité de ses membres, sont sans appel.

ARTICLE 7 • Les appréciations porteront notamment sur la qualité du dessin et l'originalité de l'adaptation.

ARTICLE 8 • Dans chaque catégorie, le premier prix sera décerné au concurrent ayant obtenu le plus de points.

ARTICLE 9 • Chaque concurrent sera avisé personnellement de la date de proclamation des résultats et de la remise des prix, un ensemble de livres.

ARTICLE 10 • En prenant part à ce concours, chaque participant s'engage à accepter la reproduction de sa création par la Ville de Thiais, notamment dans le cadre de sa communication (supports écrits, site internet...).

ARTICLE 11 • L'adhésion au concours “*Thiais fête les mots et la bande dessinée*” entraîne, de la part de chaque candidat, l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions du jury.



BULLETIN D'INSCRIPTION • CONCOURS THIAIS FÊTE LES MOTS ET LA BANDE DESSINÉE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

E-MAIL

①

CATÉGORIE (cochez celle choisie)

SIGNATURE

- 1 planche
- 2 planches